

# **Conditions générales de vente de la Foundry Service GmbH pour les transactions commerciales avec les entrepreneurs**

## **1. Généralités – Domaine d'application**

1. Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions commerciales présentes et futures entre la Foundry Service GmbH et les entrepreneurs (acheteurs).
2. Les entrepreneurs, dans le sens de ces conditions générales de vente, représentent une personne physique ou juridique ou une association de fait qui conclut des actes juridiques dans l'exercice de leur activité professionnelle, commerciale ou indépendante.
3. Les conditions générales de vente divergentes, opposées ou complémentaires ne prennent pas effet dans le contrat, même si elles sont connues, à moins que leur application ne soit expressément approuvée par écrit.
4. Si Foundry Service GmbH modifie ces conditions, celles-ci feront partie du contenu de la nouvelle version du contrat communiquée si l'acheteur ne fait pas opposition dans le mois qui suit. Foundry Service GmbH fera remarquer dans la notification de la nouvelle version que si l'acheteur ne se manifeste pas, les conditions générales de vente modifiées seront considérées comme acceptées.

## **2. Conclusion du contrat**

1. Les offres de Foundry Service GmbH sont sans engagement. Les données dans les catalogues, les prospectus, les offres en lignes et les autres supports publicitaires ne sont pas fermes. La société se réserve le droit d'apporter des modifications techniques ainsi que des modifications de la forme, de la couleur et/ou du poids et ce, dans la limite de l'acceptable.
2. Avec la commande d'une livraison et d'une prestation, l'acheteur s'engage à vouloir acquérir la livraison et la prestation commandée. Foundry Service GmbH est en droit d'accepter l'offre décrite dans la commande dans les 2 semaines qui suivent sa réception.
3. La conclusion du contrat a lieu sous réserve d'une livraison correcte et ponctuelle des fournisseurs en amont. Cette condition est annulée si Foundry Service GmbH est tenue responsable de la livraison incorrecte ou non ponctuelle, en particulier si la société n'a pas conclu à temps ou n'a pas conclu du tout un contrat approprié avec les fournisseurs en amont.

## **3. Prix**

1. Les prix s'entendent en euros, départ entrepôt, frais d'emballage et d'envoi non inclus, hors T.V.A en vigueur.
2. Les prix imprimés dans le catalogue sont les prix en vigueur à la date de la mise à l'impression. Nous nous réservons le droit de corriger les erreurs d'impression. Les prix à la conclusion du contrat font effet.
3. Si la réalisation d'un contrat accepté par Foundry Service GmbH s'étend sur une période de plus de 3 mois en ce qui concerne l'intervalle de temps entre la date de la confirmation de la commande de Foundry Service GmbH et la date d'avis de mise à disposition pour l'expédition de la part de Foundry Service GmbH, Foundry Service GmbH est en droit de faire valoir les augmentations de prix que la société a subi lors de

l'exécution du contrat de la part de ses fournisseurs et de ses distributeurs en amont ainsi que de personnes tierces en tant que supplément de mesure identique sur le prix de contrat convenu dans la confirmation de la commande ou stipulé d'une autre manière.

#### **4. Conditions de paiement**

1. Les factures doivent être réglées dans les 30 jours suivant la date de la facture sans escompte. Pour un paiement dans les 14 jours suivant la date de la facture, un escompte de 2 % sera accordé.
2. Lors d'un retard de paiement, l'acheteur devra payer des intérêts à un taux de 8 % au-dessus du taux de base. Foundry Service GmbH est autorisée à facturer EUR 2,50 pour chaque lettre de rappel.
3. Si le client est en retard dans la réception de la marchandise, l'échéance du prix d'achat entre en vigueur avec la date d'avis de mise à disposition de la marchandise pour l'expédition.
4. Foundry Service GmbH se réserve le droit de refuser les chèques et lettres de change. Leur acceptation s'effectue uniquement à titre de paiement. Les frais d'escompte et de change sont à charge immédiate de l'acquéreur.
5. L'acquéreur a un droit de compensation uniquement si ses réclamations sont constatées par force de loi et reconnues par Foundry Service GmbH.
6. L'acquéreur ne peut exercer son droit de rétention que si sa réclamation porte sur le même contrat.

#### **5. Livraisons, délais de livraison et livraisons partielles**

1. Les délais ne sont des délais fermes que s'il en a été expressément convenu. La forme écrite est obligatoire.
2. En cas de retard de livraison de la part de Foundry Service GmbH, l'acquéreur est autorisé à fixer un délai supplémentaire avec refus de la prestation une fois ce délai dépassé et à se retirer du contrat, après expiration du délai fixé, en ce qui concerne la livraison accusant un retard. Le délai supplémentaire ne doit cependant pas être inférieur à une durée minimum:
  - b. de quatre semaines pour la réalisation de travaux de réparation sur les containers de transport pour les masses liquides inflammables et les dispositifs à induction,
  - c. de trois mois pour la réalisation de machines mécaniques pour le transport de masses liquides inflammables,
  - d. de trois mois pour la réalisation de dispositifs électriques
  - e. de trois mois pour les contrats dont l'objet porte sur le commerce avec des dispositifs à induction et des containers pour le transport de masses liquides inflammables et l'environnement correspondant.
3. En cas de non-respect du délai de livraison dû à des forces majeures, des conflits sociaux et à des événements imprévisibles ou autres événements pour lesquels Foundry Service GmbH ne peut pas être portée responsable, notamment si de tels événements surviennent chez les fournisseurs en amont, le délai de livraison sera prolongé de manière raisonnable.
4. Foundry Service GmbH est autorisée à envoyer des livraisons partielles.
5. Foundry Service GmbH est à tout moment autorisée à procéder à une livraison contre paiement sans indiquer de motifs. La revendication d'un droit de rétention de l'acquéreur selon §§ 273, 320 BGB (code civil allemand) est exclue dans la mesure où elle ne se base pas sur des contre-prétentions reconnues ou à force de loi de l'acquéreur.

6. Le respect des délais de livraison convenus suppose la réception ponctuelle de tous les documents que l'acquéreur doit fournir, de toutes les autorisations et approbations nécessaires, en ce qui concerne les plans notamment ainsi que le respect des conditions de paiement convenues ainsi que de toutes les autres obligations de la part de l'acquéreur. Si ces conditions ne sont pas remplies à temps, les délais seront prolongés de façon convenable. Cela ne s'applique pas si le retard revient à Foundry Service GmbH.
7. Si la société Foundry Service GmbH est en retard pour la livraison et que l'acquéreur peut prouver que ce retard lui a causé un dommage, ce dernier peut exiger un dédommagement pour chaque semaine de retard achevée de 0,5 %, sans toutefois dépasser 5 % de la valeur de la marchandise non livrée.

## **6. Envoi, installation et montage, transfert des risques**

1. La livraison est effectuée au risque et à la charge du client. Il en est de même pour les éventuels renvois de marchandise dans la mesure où le client n'est pas autorisé à le faire.
2. Les risques de dégât ou de détérioration de la livraison et de la prestation sont remis à l'acheteur lors de la remise de la marchandise à l'entreprise de transport, au transporteur ou à la personne/établissement chargé(e) d'effectuer la livraison. Cela s'applique également pour les livraisons partielles ou si Foundry Service GmbH a également pris en charge d'autres prestations comme par ex. l'envoi, l'arrivage et l'installation. A la demande du client et à la charge de celui-ci, Foundry Service GmbH assurera l'envoi contre le vol, la casse, les dommages causés par le transport, l'eau et le feu ainsi que contre d'autres risques.
3. Si la livraison prend du retard suite à des circonstances qui reviennent à l'acheteur, les risques sont transmis à celui-ci à la date de mise à disposition de la marchandise pour l'envoi, mais Foundry Service GmbH doit tout de même assurer la marchandise à la demande et à la charge du client. Foundry Service GmbH se réserve le droit d'entreposer la livraison et la prestation lors de circonstances justifiées. Les frais d'entreposage reviennent à l'acquéreur.
4. Le risque est transféré à l'acheteur si l'envoi, la remise de la marchandise, le début, la réalisation de l'installation ou le montage, la mise en marche ou l'essai sont retardés par sa faute ou si le client accuse un retard pour la réception de la marchandise pour d'autres raisons.
5. Pour l'installation et le montage, les dispositions suivantes prennent effet sauf stipulation contraire:
  - a. L'acquéreur doit prendre en charge et assurer à temps:
    - aa. tous les travaux de terrassement, de construction et autres travaux qui ne relèvent pas de la compétence du fournisseur, y compris le personnel, les aides techniques, les matériaux et outils,
    - bb. les objets et matériaux nécessaires pour le montage et la mise en service comme les échafaudages, les engins de levage et autres dispositifs, les combustibles et les lubrifiants,
    - cc. l'électricité et l'eau sur le lieu d'utilisation, y compris les raccords, le chauffage et l'éclairage,
    - dd. des locaux suffisamment spacieux à l'abri de l'humidité et fermant à clé sur le lieu de montage pour le stockage des pièces des machines, des équipements, matériels, outils etc. et des salles de travail et de détente pour le personnel, y compris des installations sanitaires appropriées aux circonstances, en outre, le client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir sur le lieu de montage la sécurité des biens de

- Foundry Service GmbH et du personnel, mesures qu'il prendrait également pour ses propres biens,
- ee. des vêtements et dispositifs de protection qui sont nécessaires à l'environnement du montage
  - b. Avant de démarrer les travaux de montage, l'acquéreur doit, de sa propre initiative, mettre à disposition les informations nécessaires à l'approvisionnement en électricité, gaz et eau ainsi qu'aux installations identiques, y compris les informations statiques nécessaires.
  - c. Avant de démarrer l'installation ou le montage, tous les matériaux et équipements nécessaires pour débiter les travaux doivent être mis à disposition sur le site du montage ou la préparation doit être suffisamment avancée avant le début des travaux afin que l'installation ou le montage puisse avoir lieu à la date convenue, sans interruption. Les chemins pour accéder au site d'installation ou de montage doivent être aplanis et dégagés.
  - d. Le client doit informer la société Foundry Service GmbH toutes les semaines quant à la durée du travail du personnel de montage ainsi que l'achèvement de l'installation, du montage ou de la mise en service.
  - e. Si la société Foundry Service GmbH exige de l'acquéreur de prendre possession de la livraison une fois les travaux finis, le client dispose de deux semaines pour le faire. Si cela n'a pas lieu, la réception est considérée comme effectuée. La réception est également considérée comme effectuée si la livraison (ou après l'achèvement d'une phase de test convenue) est mise en service.

## **7. Réserve de propriété**

1. La livraison et la prestation restent propriété de Foundry Service GmbH jusqu'au recouvrement intégral du prix d'achat et de toutes les créances issues de la relation d'affaires en cours.
2. L'acquéreur est dans l'obligation de soigner la livraison et la prestation.
3. L'acquéreur est dans l'obligation de communiquer immédiatement à Foundry Service GmbH tout accès par une personne tierce à la livraison et à la prestation, dans le cas d'une saisie par ex., ainsi que lors d'éventuels endommagements ou d'une détérioration de la livraison et de la prestation. L'acquéreur se doit de signaler immédiatement tout changement de propriété de la livraison et de la prestation en dehors de l'exercice régulier des affaires.
4. En cas de faute contractuelle de la part de l'acquéreur, en particulier lors d'un retard de paiement ou lors d'un manquement à une obligation selon les points 2 ou 3 de cette disposition, Foundry Service GmbH peut se retirer du contrat et reprendre la livraison et la prestation après avoir imparti à l'acquéreur un délai approprié pour l'exécution du contrat qui n'a abouti à aucun résultat.
5. L'acquéreur est en droit de modifier la livraison et la prestation dans le cadre du contrat ou de le joindre ou mélanger avec d'autres objets. La transformation, la liaison et le mélange ont lieu pour Foundry Service GmbH, l'acquéreur conserve l'objet constitué (livraison et prestation) pour Foundry Service GmbH avec le soin qu'apporterait un commerçant avisé. Lors de la transformation, de la liaison et du mélange avec des objets n'appartenant pas à Foundry Service GmbH, Foundry Service GmbH est copropriétaire de la livraison et de la prestation à hauteur de la part qui résulte du rapport de la valeur des objets livrés par Foundry Service GmbH à la valeur de la livraison et de la prestation. L'acquéreur sera libéré de toutes les obligations mentionnées précédemment ainsi que des droits existants convenus en faveur de Foundry Service GmbH uniquement lorsque le paiement intégral de toutes les factures connexes et de base de la commande passée à Foundry Service sera réglé sur le compte de la société Foundry Service GmbH.

6. L'acquéreur est en droit de vendre à son tour la livraison et la prestation ou la nouvelle livraison et prestation sans préjudice des droits de propriété. Il cède cependant d'ores et déjà à Foundry Service GmbH toutes les créances nées de la vente de la marchandise à un tiers, à hauteur du montant de la facture de la prestation et de la livraison livrée et vendue par Foundry Service GmbH. Foundry Service GmbH accepte la cession de droit. Après la cession de droit, l'acquéreur a le droit de recouvrer la créance jusqu'à nouvel avis. Foundry Service GmbH se réserve également le droit de recouvrer elle-même la créance si le client ne fait pas honneur à ses obligations de paiement et est en retard de paiement.

## **8. Garantie, obligation de contrôle, retour**

1. En cas d'une livraison ou d'une prestation défectueuse, Foundry Service GmbH sera tenue du droit de garantie avec, au choix, une amélioration ou un remplacement de la marchandise. En outre, l'acquéreur peut faire valoir les droits en vigueur. Lors d'un manquement au contrat très minime, notamment lors de défauts minimes, l'acquéreur n'a toutefois pas le droit de résilier le contrat ou d'exiger un endommagement.
2. Dans le cadre de la garantie, Foundry n'est pas tenue responsable si le défaut n'est pas perceptible pour Foundry Service GmbH ou ne l'est qu'avec des mesures hors de toute proportion.
3. L'acquéreur est soumis au droit de réclamation commercial selon § 377 HGB (code de commerce allemand) et doit signaler par forme écrite à Foundry Service GmbH les défauts évidents dans un délai de huit jours à partir de la réception de la livraison et de la prestation de Foundry Service GmbH ; le cas échéant, la livraison / prestation sera considérée comme acceptée et conforme au contrat.
4. Si Foundry Service GmbH a mis à disposition la livraison et la prestation commandée de manière réglementaire, une résiliation et le renvoi de la marchandise ne sont autorisés qu'avec l'accord exprès de Foundry Service GmbH. Foundry Service GmbH applique des frais de dossier à hauteur de 10 % du montant de la facture pour la résiliation du contrat.
5. Le client porte la charge de la preuve intégrale pour tous les préalables en matière d'une éventuelle réclamation, notamment en ce qui concerne le défaut même, la date de constatation du défaut, l'observation des prescriptions de la notice d'utilisation lors de l'utilisation de la livraison et de la prestation de Foundry Service GmbH et également le respect du délai pour le constat du défaut.
6. En matière de qualité de la livraison et de la prestation, seul le contenu de la description de la prestation dans la confirmation de commande mise à disposition par écrit à l'acquéreur de la part de Foundry Service GmbH fait foi.
7. Les délais de garantie pour les livraisons et les prestations de Foundry Service GmbH sont les suivants:
  - a. Pour la livraison de prestations matérielles et d'objets nouvellement fabriqués,
    - aa. un an,
    - bb. dès que la prestation mise à disposition par Foundry Service s'avère être un ouvrage, cinq ans,
  - b. lors du commerce de marchandises et objets d'occasion,
    - aa. lors de la vente exceptionnelle des mêmes marchandises au consommateur un an,
    - bb. lors de la vente des mêmes marchandises à d'autres entrepreneurs, la vente a lieu telle quelle et exclut toute garantie. L'entrepreneur qui acquiert la marchandise doit alors se rapporter à son droit de contrôle lors de la vente, § 377 HGB fait foi.

Si l'une des réglementations précédentes est sans effet, le délai le plus court autorisé par la loi s'applique alors à titre subsidiaire.

8. La responsabilité de Foundry Service GmbH en matière de garantie et de recouvrement des défauts est, indépendamment de la question de faute, exclue dès lors que l'objet livré par Foundry Service GmbH a été utilisé ou exploité d'une manière différente aux prescriptions indiquées dans la notice d'utilisation; il appartient à l'acquéreur de prouver qu'il n'a pas agi à l'encontre des prescriptions de la notice d'utilisation.
9. Foundry Service GmbH ne prend pas en charge les garanties au sens juridique. Les garanties de fabricant ne sont pas affectées.

## **9 Limitations de la responsabilité**

1. Lors de manquements aux obligations causés par une faute légère de la part de Foundry Service GmbH, la responsabilité se limite, selon la livraison et la prestation, aux dommages moyens prévisibles, prévus par le contrat et immédiats, à un montant maximum de 500.000,- EUR. Cela s'applique également aux manquements aux obligations causés par une faute légère des représentants juridiques et auxiliaires d'exécution. Foundry Service GmbH n'est pas responsable des négligences légères concernant les obligations contractuelles non essentielles. La réglementation précédente porte sur tous les droits à un endommagement en plus de la prestation et sur les droits à un endommagement à la place de la prestation, peu importe la raison, et en particulier si le dommage est dû à un défaut, un manquement aux obligations résultant du devoir de responsabilité, de l'impossibilité ou d'une manipulation non autorisée.
2. Les limitations précédentes en matière de responsabilité - dans la mesure où Foundry Service GmbH est concernée de façon exceptionnelle - ne portent pas sur les revendications s'appuyant sur la responsabilité de fait du produit des acquéreurs qui sont des consommateurs. Les limitations de responsabilité ne concernent pas non plus les atteintes à la santé, les dommages corporels et le décès d'une personne si Foundry Service GmbH en porte la charge.
3. Toute prétention à un endommagement en raison d'un défaut se limite à un an à partir de la livraison et de la prestation. Cela n'est pas le cas si une faute grossière est reprochée à Foundry Service GmbH ainsi que dans le cas d'atteintes à la santé, de dommages corporels ou du décès d'une personne à la charge de Foundry Service GmbH.

## **10. Décharge des revendications en matière de responsabilité de fait des produits**

1. L'acquéreur est dans l'obligation de libérer Foundry Service GmbH des prétentions en endommagement de la part de tiers qui font valoir ces prétentions contre Foundry Service GmbH en raison d'un endommagement qui a été causé par un produit relatif à Foundry Service GmbH, produit qui a été intégré dans un autre produit final, si le prix du produit livré par Foundry Service GmbH est disproportionné par rapport au prix de vente du produit final. L'adéquation est dépassée lorsque le prix de vente du produit final est d'au moins 2000 fois le prix d'achat du produit livré par Foundry Service GmbH.

## **11. Product Watch-Service**

1. Foundry Service GmbH s'efforcera dans la mesure de ses possibilités, de fournir des informations au préalable lorsque les produits ne seront plus commercialisés à l'avenir et/ou lorsqu'ils ne sont plus livrables et de faire part de recommandations concernant les produits pouvant être utilisés à la place (Product Watch-Service). La notification de telles informations n'est pas toujours possible ; le client ne peut faire valoir aucune

prétention quant à la délivrance d'informations correspondantes même s'il les a explicitement demandées.

2. Le service Product Watch-Service est gratuit pour le client.
3. Foundry Service GmbH n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et/ou la délivrance en temps des informations dans le cadre de ce service. Les informations indiquant qu'il n'est plus possible de livrer un produit ne veut pas dire que le produit n'est pas disponible à partir d'autres moyens de livraison. Si Foundry Service communique un produit de remplacement, il revient à l'acquéreur de vérifier si le produit recommandé convient à l'utilisation souhaitée. Foundry Service GmbH n'assume aucune responsabilité quant aux possibilités d'utilisation d'un produit de remplacement.
4. Les limitations de la responsabilité mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas en cas d'informations erronées suite à un acte intentionnel ou une faute grave de la part de Foundry Service GmbH. Elles ne s'appliquent pas non plus lors d'atteintes à la santé, de dommages corporels et/ ou du décès d'une personne qui relèvent de la responsabilité de Foundry Service GmbH.

## **12. Dispositions finales**

1. Seul le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique ici. Le droit commercial des Nations Unies ne fait pas foi.
2. Si l'acquéreur est un commerçant, une personne juridique de droit public ou un patrimoine séparé de droit public, le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges issus des contrats pour lesquels ces dispositions s'appliquent, est le tribunal de grande instance d'Hagen. Il en est de même si le client n'a pas de juridiction en Allemagne et si son domicile ou lieu de résidence habituel ne sont pas connus au moment de l'introduction de l'instance. Foundry Service GmbH est toutefois libre de déposer une plainte auprès du tribunal compétent du client.
3. Si certaines dispositions émanant du contrat avec le client, y compris de ces conditions générales de vente, devaient être invalides, que ce soit en partie ou de façon intégrale, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. La disposition en partie ou intégralement invalide sera remplacée par une autre disposition dont le succès commercial correspond à la volonté des parties exprimée par voie d'interprétation complétive du contrat ; le droit dispositif fait foi à titre subsidiaire.

## **13. Avis de protection des données**

1. Les données relatives à la personne du client sont uniquement sauvegardées par Foundry Service GmbH pour assurer le suivi et l'information de la clientèle.
2. Dans la mesure où le client ne souhaite pas d'autres informations, Foundry Service GmbH tiendra compte de la notification correspondante.